Secouristes en milieu de travail

Septembre 2023

uOttawa

Ressources en matière de secourisme sur le campus

- Dans le cadre de l'approche par niveaux adoptée par l'Université d'Ottawa, les secouristes appuient le Service de protection (poste 5411). Vous pouvez également communiquer avec le Service de la protection afin de demander l'intervention de l'Équipe de premiers répondants étudiants de l'Université d'Ottawa (ÉPREUO) lorsqu'une situation d'ordre médical survient sur le campus.

- Nous disposons de plus de 25 défibrillateurs externes automatisés (DEA) sur le campus et dans toutes les résidences principales. Cela inclut les DEA mobiles du Service de la protection.

- Des spécialistes en secourisme approuvés offrent régulièrement de la formation et celle-ci est valide pour une durée de trois ans.

- Pour communiquer avec le Service de protection, composez le poste 5411 ou le 613-562-5411.
  - Le Service de la protection peut aider à coordonner l'intervention des ambulanciers.

uOttawa

Décès ou blessures graves

Communiquez avec le **Service de la protection sur-le-champ en composant le poste 5411 dans l'un ou l'autre des cas suivants :**

- Décès;
- Blessure grave, c.-à-d. une blessure qui :
  - met la vie en danger;
  - fait perdre connaissance;
  - implique une brûlure sur une grande partie du corps;
  - provoque la perte de la vue dans un œil;
  - entraîne une perte importante de sang;
  - implique la fracture d'une jambe ou d'un bras, mais pas d'un doigt ni d'un orteil;
  - implique l'amputation d'une jambe ou d'un bras, mais pas d'un doigt ni d'un orteil.

uOttawa

Responsabilités principales du secouriste

- Donner les premiers soins appropriés conformément à la formation reçue. Consigner l'information relative aux conseils ou aux soins prodigués.

- Appeler le Service de la protection pour obtenir de l'aide ou pour demander le transport en ambulance de la personne vers l'hôpital.

- Aviser la superviseure ou le superviseur de la personne blessée ou la représentante ou le représentant de l'Université qui se chargera de remplir le formulaire de déclaration d'accident, d'incident, de maladie professionnelle ou d'accident évité de justesse.

- En cas de décès ou de blessures graves, appeler immédiatement le Service de la protection et ne toucher à rien sur les lieux, **sauf pour** :
    - sauver une vie ou soulager une personne souffrante;
    - maintenir un service public ou un service de transport en commun;
    - prévenir d'inutiles dommages matériels.

uOttawa

Responsabilités secondaires du secouriste

- S’assurer que la trousse de premiers soins contient les articles nécessaires.

- Examiner le contenu de la trousse au moins **une fois tous les trois mois et après chaque utilisation** afin de s’assurer qu’il ne manque rien et qu’elle est utilisable.

- Maintenir sa formation à jour. Le certificat est valide pour une durée de trois ans et une certification RCR annuelle est recommandée.

- La personne secouriste doit aviser le Bureau de la dirigeante principale de la gestion des risques si :
  - elle ne peut plus exercer le rôle de secouriste pour une raison quelconque;
  - son certificat de secourisme (ou attestation équivalente) n’est plus valide, s’il faut le remplacer ou s’il a été égaré;
  - l’affiche n’indique pas l’emplacement de la trousse de premiers soins;
  - votre nom ou votre lieu de travail ne figure pas sur la liste des secouristes de votre immeuble.

uOttawa

Zones de couverture

- Les zones de couverture sont basées sur les niveaux de risque et d’occupation :
  - Les trousses et les secouristes sont plus nombreux dans les zones à risque plus élevé.
  - Les zones à plus faible risque sont regroupées avec d’autres zones affichant un risque semblable.

- Tous les secouristes reçoivent du soutien du Service de la protection et de l’ÉBIC.

- Familiarisez-vous avec votre zone et travaillez de concert avec les autres secouristes afin de vous assurer que la couverture sera maintenue si vous devez vous absenter ou pendant les vacances.

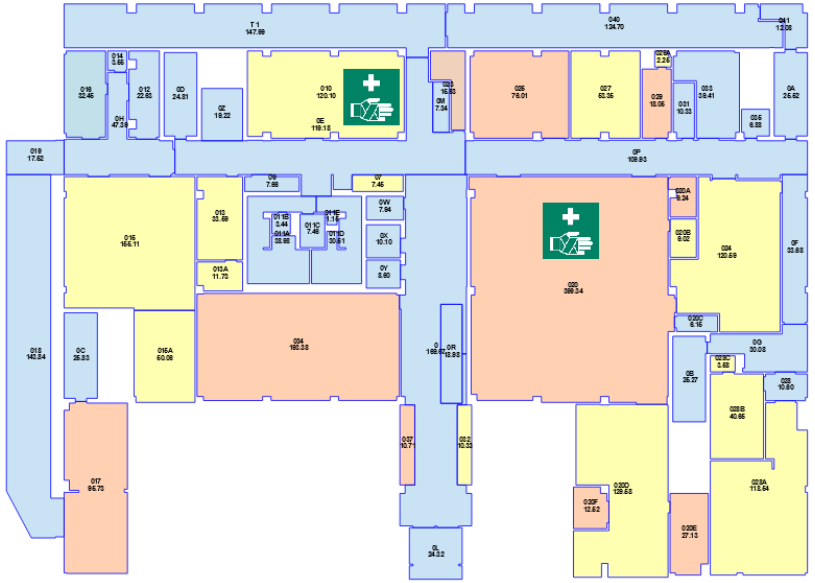

uOttawa

Formation

- La formation en secourisme est valide pour une durée de trois ans.

- Les secouristes à uOttawa peuvent également suivre une formation de premiers soins en santé mentale qui permettra de rehausser leurs compétences et la qualité de leurs interventions sur le lieu de travail.

University of Ottawa

This certifies that
Graham Nelson
has completed the following workshop
First Aid and CPR Level C (with AED)

Office of Risk Management
Wednesday October 18, 2017

Elvio Buono
Associate Vice-President, Human Resources

uOttawa

Ottawa Paramedic Service
Community Medicine Program

Graham Nelson
Is certified in Standard First Aid and CPR Level "C" and AED
☒ Certification ☐ Recertification

Instructor Signature

10-18-17
Certification Date

10-18-20
Expiry Date

For information: www.ottawa.ca/cpr or call 613-580-2424 ext. 32434

uOttawa

Trousses de premiers soins en milieu de travail

- On trouve différents types de trousses de premiers soins sur le campus :
  - Trousses personnelles : pour les personnes qui travaillent seules ou de façon isolée
  - Trousses de base : grandes tailles, pour 51 à 100 personnes
  - Trousses intermédiaires : grandes tailles, pour 51 à 100 personnes
  - Trousses d’intervention : pour la piscine, les installations sportives, le Service de la protection, l’ÉPRÉUO, etc.
- Les trousses sont situées dans les aires communes afin qu’on puisse y avoir accès facilement. On peut les repérer grâce à l’enseigne verte bien connue.

uOttawa

Contenu des trousses de premiers soins en milieu de travail

- Les articles et les quantités varient selon le type de trousse. Une liste de vérification pour chaque type de trousse de premiers soins peut être consultée en ligne.

- Lorsqu’une trousse a été utilisée, il faut veiller à la réapprovisionner. Pour ce faire, il faut utiliser le processus d’achat de la faculté ou du service, ou Workday. Le réapprovisionnement est au frais de la faculté ou du service.

uOttawa

Articles qui NE devraient PAS faire partie d’une trousse de premiers soins

Les trousses de premiers soins en milieu de travail **ne devraient pas contenir** les articles suivants :

- Onguents ou crèmes antibiotiques
- Gel pour brûlures
- Médicaments d’ordonnance ou en vente libre (Tylenol ou Aspirine, par exemple)*
- EpiPens*

* Les secouristes qui interviennent dans le cas d’une réaction anaphylactique ou allergique, ou d’un incident cardiaque peuvent ***aider*** une personne à s’administrer ***son propre*** EpiPen ou ses propres médicaments.

uOttawa

Défibrillateurs externes automatisés (DEA)

- Les DEA de l'Université sont disposés stratégiquement un peu partout sur le campus dans des lieux publics ou à des postes de réception accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les affiches vertes sont installées à l'emplacement des DEA et à l'entrée des immeubles qui en sont dotés.

- Les agents du Service de la protection ont également des DEA mobiles à leur disposition à bord de leurs véhicules.

- Le Service de la protection assure l'inspection et l'entretien des DEA et le réglage (ou la vérification régulière) des alarmes.

- Naloxone est aussi inclus dans les cabinets.

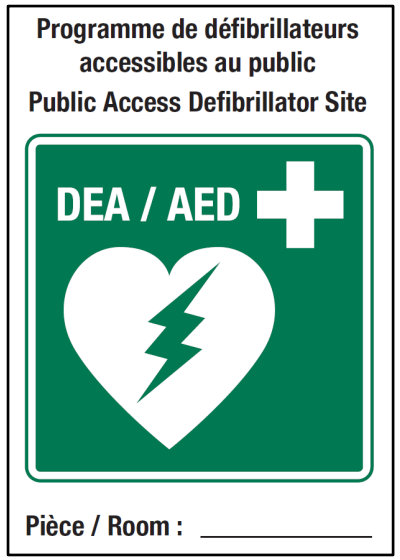

uOttawa

Signalisation dans les immeubles

- Des affiches vertes réparties un peu partout dans les immeubles du campus indiquent :
  - le nom et le poste téléphonique des secouristes dans l'immeuble;
  - l'emplacement des trousses de premiers soins;
  - l'emplacement du DEA (le cas échéant).

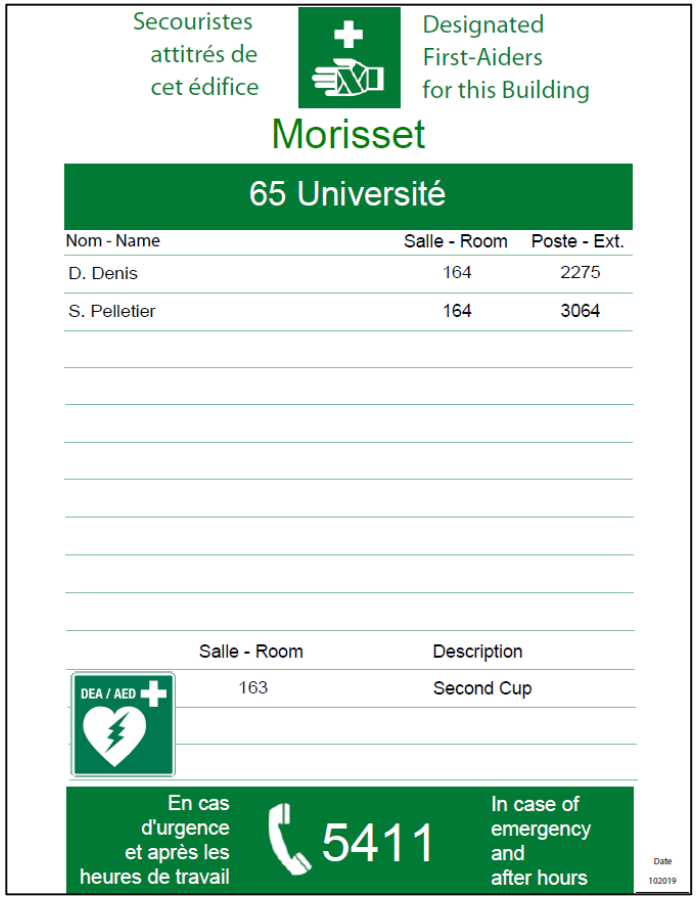

uOttawa

Non-responsabilité civile

- Loi sur le bon samaritain
  - Une personne qui, de façon bénévole, donne les premiers soins, n'est pas responsable des dommages qui résultent de sa négligence dans les actes qu'elle commet ou qu'elle omet de commettre en donnant les premiers soins (à moins que les dommages aient été causés à la suite d'une négligence grave de la personne).

- Loi Chase McEachern
  - Une personne qui, agissant de bonne foi, volontairement et sans attente raisonnable de dédommagement ou de récompense, utilise un défibrillateur sur quiconque se trouve dans une situation d'urgence n'est pas responsable des dommages qui résultent de sa négligence dans les actes qu'elle pose ou qu'elle omet de poser lorsqu'elle utilise le défibrillateur (à moins que les dommages aient été causés à la suite d'une négligence grave de sa part).

uOttawa

Mesures de protection individuelle

- Pensez toujours à votre sécurité lorsque vous prêter assistance à quelqu'un. L'équipement de protection individuelle recommandée comprend les articles suivants :
  - Gants jetables
  - Blouse
  - Équipement de protection oculaire
  - Masque chirurgical

- En cas d'exposition à du sang ou à des fluides corporels :
  - veillez à obtenir les premiers soins immédiatement et demandez une aide médicale;
  - avisez votre superviseure ou superviseur et remplissez un formulaire de déclaration d'accident, d'incident, de maladie professionnelle ou d'accident évité de justesse.

- Déversements :
  - Enfilez l'équipement de protection appropriée.
  - Consultez la procédure à suivre pour déclarer et nettoyer un déversement de sang ou de liquides corporels.

uOttawa

Ressources supplémentaires

- Bureau de la dirigeant principale de la gestion de risques
- Service de la protection
- Règlement 1101 (premiers soins)
- CSA Z1210-F17 – Formation en secourisme en milieu de travail
- CSA Z1220-F17 - Trousses de secourisme en milieu de travail

uOttawa

Programme de secourisme en milieu de travail

- Veuillez confirmer que vous avez pris connaissance des exigences du programme de secourisme en milieu de travail.

uOttawa

uOttawa